

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

A l'ouverture de la séance :

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de présents : 25
 Nombre de procurations : 3
 Nombre de votants : 28

Etai^{ent} présents : Christian LAGALICE, Béatrice HUMBLLOT/ Jacques GROS/ Gérard MICHAUD/ Alain SCHMITT/ Yannick ARRAGON/ Danielle PONSOT, Chantal TORCK, Françoise VILMONT/ Annie JOBELIN/ Denise CHANEY/ Marc SCHMIEDER/ Michel JEANDOT/ Pierre THIEBAUT/ Gilbert BONGAIN, Lionel LEVEQUE/ Etienne CORDIER, Josèphe ELOUARD-MOREAU/ Alexandre CROT, Jacques LANGEL/ Bernard PUSSET/ Jean-Marie GAIRE/ Robert MICHAUD/ Jean-Noël GARNIER/ Christian PETITJEAN

Procuration : Christian LOICHET a donné procuration à Michel JEANDOT
 Jean-Marc MICHEL a donné procuration à Chantal TORCK
 Jean-Pierre LOLLIOT a donné procuration à Bernard PUSSET

Absents excusés : Eric FLUCHON/ Nicolas LEFEVRE, Jean-Marc MICHEL/ Christian LOICHET/ Laurence PEGUILLET/ Jean GARDET/Jean-Pierre LOLLIOT/ Alexandre GIRARDOT.

Absents non-excusés : Guy SAVOYE, Isabelle METTETAL.

Secrétaire : Chantal TORCK

Convoqué : le 19/03/24

Liste des délibérations affichée : le 04/04/24

M. le Président ouvre la séance à 18h30. M. le Président fait l'appel des présents et sollicite Mme Chantal TORCK pour être secrétaire de séance.

Il met ensuite à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 8 février 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Présentations des comptes administratifs

➤ **Budget principal (12200)**

COMPTE ADMINISTRATIF BP 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	3 190 621,71	0,00	64 310,11	0,00	3 254 931,82
Opérations de l'exercice	3 011 712,38	3 147 809,30	331 473,40	779 320,53	3 343 185,78	3 927 129,83
TOTAUX	3 011 712,38	6 338 431,01	331 473,40	843 630,64	3 343 185,78	7 182 061,65
Résultats de clôture	0,00	3 326 718,63	0,00	512 157,24	0,00	3 838 875,87
RAR	0,00	0,00	518 884,87	122 437,55	518 884,87	122 437,55
TOTAUX CUMULES	0,00	3 326 718,63	518 884,87	634 594,79	518 884,87	3 961 313,42
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	3 326 718,63	0,00	115 709,92	0,00	3 442 428,55

Affectation de résultat : considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement), il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

BP	Résultat CA 2022	Résultat 2023	Intégration du reliquat du résultat syndicat Brenne suite dissolution	Résultat clôture 2023	Restes à réaliser en 2023		Solde des restes à réaliser	Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat
					Dépenses	Recettes		
INVEST	64 310,11	447 847,13		512 157,24	518 884,87	122 437,55	-396 447,32	115 709,92
FONCT	3 190 621,71	136 096,92	5 158,95	3 331 877,58				3 331 877,58

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	3 331 877,58 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			3 331 877,58 €
Total affecté au C/1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

➤ **Ordures ménagères (12205)**

COMPTE ADMINISTRATIF OM 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	51 618,36	0,00	0,00	0,00	51 618,36
Opérations de l'exercice	772 880,18	788 409,27	0,00	0,00	772 880,18	788 409,27
TOTAUX	772 880,18	840 027,63	0,00	0,00	772 880,18	840 027,63
Résultats de clôture	0,00	67 147,45	0,00	0,00	0,00	67 147,45
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	67 147,45	0,00	0,00	0,00	67 147,45
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	67 147,45	0,00	0,00	0,00	67 147,45

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement), il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

OM	Résultat CA 2022	Résultat 2023	Résultat clôture 2023	Restes à réaliser en 2023		Solde des restes à réaliser	Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	0,00	0,00	0,00	Dépenses	0,00	0,00	0,00
				Recettes	0,00		
FONCT	51 618,36	15 529,09	67 147,45				67 147,45

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	67 147,45 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			67 147,45 €
Total affecté au C/1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

➤ **Pôle santé de Petit-Noir (12201)**

COMPTE ADMINISTRATIF PSPN 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	32 601,39	0,00	63 003,93	0,00	95 605,32
Opérations de l'exercice	23 177,59	23 050,92	22 632,00	9 635,80	45 809,59	32 686,72
TOTAUX	23 177,59	55 652,31	22 632,00	72 639,73	45 809,59	128 292,04
Résultats de clôture	0,00	32 474,72	0,00	50 007,73	0,00	82 482,45
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	32 474,72	0,00	50 007,73	0,00	82 482,45
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	32 474,72	0,00	50 007,73	0,00	82 482,45

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement)), il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

PSPN	Résultat CA 2022	Résultat 2023	Résultat clôture 2023	Restes à réaliser en 2023		Solde des restes à réaliser	Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	76 000,13	-12 996,20	63 003,93	Dépenses	0,00	0,00	63 003,93
				Recettes	0,00		
FONCT	31 479,51	1 121,88	32 601,39				32 601,39

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	32 601,39 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			32 601,39
Total affecté au C/1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

➤ **Résidences seniors (12202)**

COMPTE ADMINISTRATIF RS 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	57 001,02	0,00	57 001,02	0,00
Opérations de l'exercice	108 146,96	150 930,28	305 671,68	499 674,17	413 818,64	650 604,45
TOTAUX	108 146,96	150 930,28	362 672,70	499 674,17	470 819,66	650 604,45
Résultats de clôture	0,00	42 783,32	0,00	137 001,47	0,00	179 784,79
RAR	0,00	0,00	339 531,79	221 332,00	339 531,79	221 332,00
TOTAUX CUMULES	0,00	42 783,32	339 531,79	358 333,47	339 531,79	401 116,79
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	42 783,32	0,00	18 801,68	0,00	61 585,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement)), il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

RS	Résultat CA 2022	Résultat 2023	Résultat clôture 2023	Restes à réaliser en 2023		Solde des restes à réaliser	Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat
				Dépenses	Recettes		
INVEST	-57 001,02 €	194 002,49 €	137 001,47 €	339 531,79 €	221 332,00 €	-118 199,79 €	18 801,68 €
FONCT	0,00 €	42 783,32 €	42 783,32 €				42 783,32 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	42 783,32 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			42 783,32 €
Total affecté au C/1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

➤ SPANC (12203)

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	18 063,95	0,00	6 000,00	0,00	24 063,95
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	18 063,95	0,00	6 000,00	0,00	24 063,95
Résultats de clôture	0,00	18 063,95	0,00	6 000,00	0,00	24 063,95
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	18 063,95	0,00	6 000,00	0,00	24 063,95
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	18 063,95	0,00	6 000,00	0,00	24 063,95

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

SPANC	Résultat CA 2022	Résultat 2023	Résultat clôture 2023	Restes à réaliser en 2023		Solde des restes à réaliser	Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat
				Dépenses	Recettes		
INVEST	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
FONCT	18 063,95	0,00	18 063,95				18 063,95

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	18 063,95 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			18 063,95 €
Total affecté au C/1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

➤ **Maison de santé de Chaussin (12204)**

COMPTE ADMINISTRATIF MSP 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	14 077,49	0,00	88 303,86	0,00	102 381,35
Opérations de l'exercice	22 556,64	30 888,01	145 785,16	449 370,83	168 341,80	480 258,84
TOTAUX	22 556,64	44 965,50	145 785,16	537 674,69	341,80	582 640,19
Résultats de clôture	0,00	22 408,86	0,00	391 889,53	0,00	414 298,39
RAR	0,00	0,00	248 832,36	107 917,00	248 832,36	107 917,00
TOTAUX CUMULES	0,00	22 408,86	248 832,36	499 806,53	248 832,36	522 215,39
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	22 408,86	0,00	250 974,17	0,00	273 383,03

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

MSP	Résultat CA 2022	Résultat 2023	Résultat clôture 2023	Restes à réaliser en 2023		Solde des restes à réaliser	Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	88 303,86	303 585,67	391 889,53	Dépenses	248 832,36	-140 915,36	250 974,17
				Recettes	107 917,00		
FONCT	14 077,49	8 331,37	22 408,86				22 408,86

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	22 408,86 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			22 408,86 €
Total affecté au C/1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		31/12/ 2023	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0,00 €

Récapitulatifs des comptes-administratifs 2023

	Fonctionnement Résultat 2023	Fonctionnement Résultat Total	Investissement Résultat 2023	Investissement Résultat total	Investissement Avec RAR
B. Principal	141 255.87 €	3 331 877.58 €	447 847.13 €	512 157.24 €	115 709.92 €
MSP	8 331.37 €	22 408.86 €	303 585.67 €	391 889.53 €	250 974.17 €
PSPN	-126.67 €	32 474.72 €	-12 996.20 €	50 007.73 €	
RS	42 783.32 €	42 783.32 €	194 002.49 €	137 001.47 €	18 801.68 €
OM	15 529.09 €	67 147.45 €	0.00 €	0.00 €	
SPANC	0.00 €	18 063.95 €	0.00 €	6 000.00 €	
TOTAL	207 772.98 €	3 514 755.88 €	932 439.09 €	1 097 055.97 €	

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Chantal Torck délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 dressés par M. Christian LAGALICE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, telle que résumée ci-dessus ;

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2) Validation des comptes de gestion

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3) Contributions directes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

→ Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 5.64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5.23 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8.88 %
- cotisation foncière des entreprises : 23.39 %

D'où les produits correspondants suivants pour 2024 :

Taxes	Bases impositions réelles 2024	Taux	Produits attendus 2024 en €
Foncier Bâti	8 267 000	5.23	432 364
Foncier non bâti	1 083 000	8.88	96 170
Habitation additionnelle	914 200	5.64	51 561
SOUS-TOTAL 1			580 095
CFE	1 532 000	23.39	358 335
SOUS-TOTAL 2			938 430

Compensation Habitation par TVA	Taxe			799 685
TOTAL GENERAL				1 738 115

→ **Fixe le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 à 70 000 €.**

→ **Charge le Président :**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4) Présentation des besoins de crédits par vice-présidence

- **Aménagement, développement économique et numérique**

	Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ TTC)	Observations
PLUI			
Marché élaboration	75 000.00		RAR
Avenant MAJ loi climat	10 230.00		
Dossier PLUI CDPENAF	4 200.00		
Enquête publique	20 000.00		
Communication et imprévue	5 000.00		
Total	114 430.00	0.00	114 430.00
GEMAPI			
Cotisation SMDL	110 000.00		Augmentation 2024?
Cotisation SABLONNE	5 000.00		
Cotisation EPAGE SEILLE	19 000.00		
Taxe Gemapi		70 000.00	
Total	134 000.00	70 000.00	64 000.00
RESIDENCES SENIORS			
Maîtrise d'œuvre	31 000.00	100 000.00	CARSAT DETR 2023
Travaux	230 000.00	121 332.00	
Total	311 000.00	221 332.00	89 668.00
ACCESSIBILITE			
Travaux de mise en accessibilité	4 000.00		
Visite de contrôle SOCOTEC	4 000.00		
Total	8 000.00	0.00	8 000.00

AMENAGEMENT DIVERS			
Extérieurs RS (haies + espèces patrimoniales)	2 000.00		Remplacements des plantations
Travaux crèche	10 000.00		
Extérieurs MIS	2 000.00		Plantation et fleurissement des espaces
Diagnostic sanitaire du parc arboré	4 000.00		Prestation ONF
Entretien terrains (Neublans + Chaussin)	1 500.00		Fauche annuelle
Fonds de concours Gymnase Chaussin	500 000.00		
Total	519 500.00	0.00	519 500.00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
Convention OCI Jura AIE	2 800.00		Subvention GPECT pour volet animation
Convention plateforme RH Jura / AER	5 000.00		
Cotation Initiative Dole Territoires	4 000.00		
Aide à l'immobilier d'entreprise	40 000.00		
Acquisition foncière (terrain / local)	160 000.00		
Permis d'aménager zone du Berjon	5 000.00		
Transport scolaire	2 000.00		
Soirée entreprises	1 000.00		
Signalétique entreprise entrée village	40 000.00		
Bourse apprentie	3 000.00		
Organisation de permanences de partenaires	2 000.00		
Communication et Imprévis	5 000.00		
Total	269 800.00	0.00	269 800.00

Habitat			
Etude	40 000.00	20 000.00	Subvention Etat?
Total	40 000.00	20 000.00	20 000.00

COMMUNICATION			
Communication	35 000.00		Magazines, objets publicitaires, hébergements
Informatique	45 000.00		Matériel, téléphonie, mail, serveur, imprimants, impression, Nextcloud
Numérique	4 000.00		Animations
	84 000.00	0.00	84 000.00

TOTAL	1 480 730.00	311 332.00	1 169 398.00 €
--------------	---------------------	-------------------	-----------------------

Autofinancement:

• Développement durable

	Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention (€ TTC)	Observations
EAU ET ASSAINISSEMENT			
Etude transfert de compétences	20 000.00		Rapport étude XPMG
Total	20 000.00	0.00	20 000.00
TOURISME			
Diagnostic du potentiel touristique	500.00		Acquisition de données
Total	500.00	0.00	500.00
ENVIRONNEMENT			
Continuité écologique - trame verte	0.00		En attente étude SMDL
Espèces invasives	9 000.00		FREDON : 4000 + Stagiaire 2 000 + arrachage : 1000 + Destruction nids : 1 000 + matériel : 1 000
Educations à l'environnement	12 000.00		Pour 13 classes
Animations grand public	5 000.00		Intervenants, fête du jardin, sorties nature / Aides CRFC / MSA : 1 000 € ?
Jardin partagé	4 000.00		Formation Octopousses + matériel
Arboretum label ENS parcelle Vernet	10 000.00		Etude participation financière CD39 + secteur privé ?
Communication	1 000.00		Edition de flyers, documentation, panneaux, concours photos ?
Mise en sécurité des arbres	4 000.00		Groupement de commande avec les communes intéressées ?
Total	45 000.00	0.00	45 000.00
TRANSITION ENERGETIQUE / ANIMATION			
Convention AJENA permanence France Rénov'	3 450.00		10 permanences à Chaussin + adhésion
Animation AJENA "économie d'énergie"	1 000.00		2 soirées thématiques (février + octobre)
Convention SIEC mise en CEP	11 018.00		2ème année / sur 3 ans (fin 2025)
Fonds intercommunal TRANSITION	100 000.00		2ème année
Fonds intercommunal TRANSITION report 2023	69 260.00		report des crédits 2023 (1ère année)
Total	184 728.00	0.00	184 728.00
TRANSITION ENERGETIQUE / TRAVAUX			
Isolation des combles	50 000.00		
Modernisation système de chauffage	10 000.00		
Remplissage salle de conférence et portage	12 000.00		
Pose d'une borne de recharge électrique	12 000.00		
Total	84 000.00	0.00	84 000.00
ORDURES MENAGERES			
Budget global collecte	780 000.00	780 000.00	
Compteurs	1 000.00		
Total	781 000.00	780 000.00	1 000.00
MOBILITES			
Voie de la Brosse (Gatray/Chaussin)		14 000.00	Sub. CD39 : 60 % du prix hors frais acquisition
Acquisition parcelle Vernet	28 000.00		
Tronçon Chaussin / Gatray	89 000.00		
Tronçon Plaine / Sergentoux	14 100.00		
Réfection des ponts Morlay / Chaussin	20 000.00		
Entretien annuel	11 000.00		Part le CD39 avec un financement de 50 %
Entretien annuel	5 000.00		Fête des mobilités
Voie Grévy - Entretien annuel	500.00		Entreprise Koehren
Aménagement pour valoriser les voies vertes	12 000.00		Panneaux, cônes de vue, tables de plique-nique
Service Rouler à Vélo	7 700.00	3 850.00	subvention Génération Vélo 60 %
Total	166 300.00	17 850.00	148 450.00
TOTAL	1 281 528.00	797 850.00	399 678.00

- Services à la population

	Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ TTC)	Observations
TRAVAUX - EQUIPEMENT			
Travaux maison des services	10 000.00		Travaux divers
Local technique	2 000.00		Equipement atelier
Matériel	2 000.00		Equipement atelier
Total	14 000.00	0.00	14 000.00
MAISON DE SANTE DE CHAUSSIN			
Maîtrise d'œuvre	10 000.00		Total 31 384.60 € dont 10 000 € à solder 9 000 € dont 7000 € à solder DETR 2023
Etudes techniques	7 000.00		
Travaux	325 000.00	88 000.00	
Total	342 000.00	88 000.00	
CRECHE			
Fonctionnement	360 000.00	117 000.00	PSO - CAF
Investissement	7 000.00	45 000.00	CEJ - CAF
Travaux	10 000.00	50 000.00	Participations des familles
Total	377 000.00	212 000.00	165 000.00
RAM			
Fonctionnement	60 000.00	20 000.00	CEJ / PSU - CAF
Investissement	1 000.00	0.00	
Total	61 000.00	20 000.00	41 000.00
PORTAGE			
Fonctionnement	170 000.00	170 000.00	Redevance usagers Changement d'1 véhicule
Investissement	50 000.00	0.00	
Total	220 000.00	170 000.00	50 000.00
ENTRETIEN			
Matériel roulant	2 000.00		
Armoire frigorifique	500.00		
Total	2 500.00	0.00	2 500.00
Extra-colaire			
FRANCAS	40 000.00	17 000.00	CAF PSO (10) + CONTRAT ACCOMPAGNEMENT (7)
Mise à disposition des locaux	0.00		
Mise à disposition de personnel	0.00		
Repas Grande Grande Tablée	12 000.00		
Autres frais divers	10 000.00		
Total	62 000.00	17 000.00	45 000.00
EHPAD			
Cotisation	25 000.00		
Total	25 000.00	0.00	25 000.00
MFS			
Cotisation	40 000.00		
Total	40 000.00	0.00	40 000.00

RASED			
Fonctionnement	6 000.00		dont 5 000€ de location immobilière
Investissement	1 000.00		
Total	7 000.00	0.00	7 000.00
MAISON PARTAGÉE			
Maîtrise d'œuvre	66 100.00		DETR 2024 : 30% / CRBFC : 30% Financement MSA "grandir en milieu rural"
Travaux	840 000.00	800 000.00	
Mobilier / Informatique	50 000.00	25 000.00	
Total	956 100.00	825 000.00	331 100.00
ANIMATIONS			
Ados	4 200.00	2 000.00	Nigoland
	9 000.00	4 500.00	Séjour Bellec - 3 semaines
	1 430.00	750.00	Place unique
	2 750.00	1 000.00	Games factory
Transport	2 000.00	500.00	Spectacle Anne Roumanoff
	5 000.00		
Total	24 380.00	8 750.00	15 630.00
TOTAL	2 130 980.00	1 140 750.00	990 230.00

- Culture

	Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ TTC)	Observations
MEDIATHEQUE INVESTISSEMENT			
Mobilier	10 000.00	108 000.00	Don André Besson
Informatique	4 000.00		
Autres immobilisation	1 500.00		
Total	15 500.00	108 000.00	
MEDIATHEQUE FONCTIONNEMENT			
Acquisitions	15 000.00		5 000 € CD / DVD + 10 000 € livres 1 000 € supplémentaires pour jeux société
Fourniture petit équipement (12%)	4 000.00		
Abonnement périodiques	2 000.00		3 ETP
Affranchissement	1 000.00		
Télécommunication	500.00		
Personnel	100 000.00		
Maintenance logiciel C3RB	3 500.00		
Maintenance connecteur	200.00		
Hébergement site internet C3RB	2 000.00		
Documents techniques	500.00		
Ressources numériques	1 000.00		
Remboursement docs dégradés	500.00		
Abonnement vignettes Electre	800.00		
Transports scolaires	3 000.00		
Maintenance matériel	500.00		
Total	134 500.00	0.00	134 500.00

CULTURE			
SACEM / SACD	1 000.00		Prévoir bonorisation de la médiathèque
Subventions aux associations	10 000.00		
Partenariat Fédération des Foyers Ruraux	1 500.00		
Programmation culturelle	6 500.00		
Subventions rayonnement intercommunal	20 000.00		
Total	39 000.00	0.00	39 000.00
TOTAL	189 000.00	108 000.00	81 000.00

5) Présentation des budgets primitifs et vote des budgets

• Budget Principal

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	1 549 438.22	1 549 438.22
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	1 308 816.00	1 308 816.00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	0	491 000.00	491 000.00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	1 610 000.00	1 610 000.00
Chapitre 042 - Opération d'ordre	0	187 169.98	187 169.98
Chapitre 65 - Autre charges de gestion courantes	0	928 900.00	928 900.00
Chapitre 66 - Charges financières	0	15 852.74	15 852.74
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0	5 500.00	5 500.00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0	1 000.00	1 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0	6 097 676.94	6 097 676.94

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	3 331 877.58	3 331 877.58
Chapitre 42 - Opération d'ordre	0	12 449.36	12 449.36
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0	0.00	0.00
Chapitre 70 - Produits des services du domaine	0	260 000.00	260 000.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	0	857 000.00	857 000.00
Chapitre 731 - Fiscalité locale	0	1 005 000.00	1 005 000.00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	0	625 350.00	625 350.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	6 000.00	6 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0	6 097 676.94	6 097 676.94

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses d'investissement			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	12 449.36	12 449.36
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0	81 000.00	81 000.00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	0	0.00	0.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	109 466.81	109 466.81
Chapitre 020 - Immobilisations incorporelles	148 761.00	57 500.00	206 261.00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	327 734.27	655 000.00	982 734.27
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	42 389.60	678 463.73	720 853.33
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0.00	1 000 000.00	1 000 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	518 884.87	2 593 879.90	3 112 764.77

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes d'investissement			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	512 157.24	512 157.24
Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement	0	1 610 000.00	1 610 000.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	187 169.98	187 169.98
Chapitre 041 - Opération Patrimoniales	0	81 000.00	81 000.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	108437.55	0.00	108 437.55
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	14000.00	600 000.00	614 000.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0	0.00	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	122 437.55	2 990 327.22	3 112 764.77

- Budgets annexes
 - OM

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	760 500.00	760 500.00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	11 000.00	11 000.00
Chapitre 65 - Autre charges de gestion courantes	0	15 000.00	15 000.00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0	15 000.00	15 000.00
Chapitre 040 - Dotations aux provisions	0	25 647.45	25 647.45
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0	827 147.45	827 147.45

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	67 147.45	67 147.45
Chapitre 70 - Vente de prestations	0	760 000.00	760 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements	0	0.00	0.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0	827 147.45	827 147.45

Etat des impayés d'OM

au 01/03/2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Prises en charge (facturées) en €	731 440,00	701 919,00	724 602,25	726 569,03	755 979,61	753 425,25	788 409,27	
Admission en non valeur en €	246,00	3 540,00	726,00	1 154,08	3 015,24	13 866,53	7 007,49	
Restes à recouvrer en €	203,21	1 281,08	4 232,85	7 444,78	10 696,72	14 578,38	44 379,44	82 816,46
RESTE A RECOUVRER	0,03%	0,18%	0,58%	1,03%	1,42%	1,97%	5,68%	

au 05/02/2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Prises en charge (facturées) en €	731 440,00	701 919,00	724 602,25	726 569,03	755 979,61	753 425,25	788 409,27	
Admission en non valeur en €	246,00	3 540,00	726,00	1 154,08	3 015,24	13 866,53	7 007,49	
Restes à recouvrer en €	203,21	1 593,94	4 515,00	8 132,86	11 688,64	15 500,23	55 553,29	
RESTE A RECOUVRER	0,03%	0,23%	0,62%	1,12%	1,55%	2,10%	7,11%	

o Pôle santé de Petit-Noir

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	25 007.79	25 007.79
Chapitre 66 - Charges financières	0	13 763.13	13 763.13
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	0	9 635.80	9 635.80
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0	48 406.72	48 406.72

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	32 474.72	32 474.72
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	3 432.00	3 432.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	12 500.00	12 500.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0	48 406.72	48 406.72

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses d'investissement			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	3 432.00	3 432.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	19 200.00	19 200.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0	0.00	0.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0	37 011.53	37 011.53
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0.00	59 643.53	59 643.53

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes d'investissement			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	50 007.73	50 007.73
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	9 635.80	9 635.80
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0.00 €	59 643.53	59 643.53

o Résidences seniors

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	63 594.00	63 594.00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	0.00	0.00
Chapitre 042 - Opération d'ordre	0	30 754.80	30 754.80
Chapitre 66 - Charges financières	0	53 370.52	53 370.52
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0	147 719.32	147 719.32

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	42 783.32	42 783.32
Chapitre 042 - Opération d'ordre	0	6 936.00	6 936.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	98 000.00	98 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0	147 719.32	147 719.32

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses d'investissement			
Chapitre 001 - Solde d'exécution	0	0.00	0.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	6 936.00	6 936.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	34 301.21	34 301.21
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0	8 319.27	8 319.27
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	339 531.79	0.00	339 531.79
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	339 531.79	49 556.48	389 088.27

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes d'investissement			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	137 001.47	137 001.47
Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement	0	0.00	0.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	30 754.80	30 754.80
Chapitre 041 - Opération Patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	221 332.00	0.00	221 332.00
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	0	0.00	0.00
Chapitre 16 - Emprunt	0	0.00	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0	167 756.27	389 088.27

o SPANC

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	18 063.95	18 063.95
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0	18 063.95	18 063.95

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	18 063.95	18 063.95
Chapitre 74 - Subvention d'exploitation	0	0.00	0.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0	18 063.95	18 063.95

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses d'investissement			
Chapitre 001 - Solde d'exécution	0	0.00	0.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0.00	6 000.00	6 000.00
Chapitre 458101 - SPANC agence de l'Eau	0.00	0.00	0.00
Chapitre 458201 - SPANC agence de l'Eau	0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0.00	6 000.00	6 000.00

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Recettes d'investissement			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	6 000.00	6 000.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0.00	0.00	0.00
Chapitre 458201 - SPANC agence de l'Eau	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0.00	6 000.00	6 000.00

o Maison de santé de Chaussin

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	30 365.66	30 365.66
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	0.00	0.00
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	0	13 478.89	13 478.89
Chapitre 66 - Charges financières	0	12 929.31	12 929.31
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0	1 000.00	1 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0	57 773.86	57 773.86
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	22 408.86	22 408.86
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	0	6 765.00	6 765.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	28 600.00	28 600.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0	57 773.86	57 773.86
Dépenses d'investissement			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	0	0
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	6 765.00	6 765.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	18 709.33	18 709.33
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	19 195.35	138 978.73	158 174.08
Chapitre 23 - Immobilisations EN COURS	229 637.01	100 000.00	329 637.01
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	248 832.36	264 453.06	513 285.42
Recettes d'investissement			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0.00	391 889.53	391 889.53
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0.00	13 478.89	13 478.89
Chapitre 10 - Dotations diverses	0.00	0.00	0.00
Chapitre 13 - Subventions	107 917.00	0.00	107 917.00
Chapitre 16 - Emprunt	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	107 917.00 €	405 368.42	513 285.42

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 et suivants,

- Considérant la présentation détaillée par le Président des budgets suivants :
- Budget Principal
 - Budget Résidences Séniors,
 - Budget Pôle Santé Petit-Noir
 - Budget maison de santé de Chaussin
 - Budget SPANC
 - Budget OM

Vu le projet du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire et joints à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les budgets primitifs 2024 de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne arrêtés en dépenses et en recettes et présentés chapitre par chapitre des Budget Principal, Budget Résidences Séniors, Budget Pôle Santé Petit-Noir, Budget maison de santé de Chaussin, Budget SPANC et Budget OM.

6) Délibérations liées au budget 2024

- Cotisation Syndicat mixte Doubs Loue : 110 000 €
- Cotisation EPAGE Seille : 20 000 €
- Cotisations EHPAD : 25 000 €
- Subvention à l'amicale de la médiathèque : 300 €
- Subvention FAMI : 8 000 €
- Cotisation ADCF : soit 1000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les subventions ci-dessus mentionnées.

7) Pays Dolois : validation du rapport moral et du rapport d'activité du conseil de développement

Rapport d'activité du Pays Dolois

Le Pays Dolois - Pays de Pasteur est une association constituée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Son périmètre couvre 124 communes et 86.818 habitants.

Le Président précise que son assemblée générale a eu lieu le 13 février 2024. A cette occasion, le rapport moral de l'association pour 2023 a été présenté, puis adopté à l'unanimité.

Il compte 6 points :

- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
- Le Contrat Local de Santé (CLS)
- Le contrat « Territoires en action » signé entre la Région Bourgogne Franche-Comté et 6 partenaires
- Le Conseil de Développement du Pays Dolois
- Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- Le cadre du dialogue permanent entre les 4 intercommunalités

Le Pays Dolois a connu une activité particulièrement dense en 2023. Compte-tenu de la cohérence de son périmètre et de l'élargissement de ses missions, il connaît une belle dynamique.

Dans ce contexte, par souci de transparence et de bonne information des élus, le Bureau du Pays Dolois a souhaité que le rapport moral 2023 soit communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires des EPCI membres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport moral du Pays-Dolois Pays de Pasteur pour 2023.

Rapport d'activité du Conseil de Développement du Pays Dolois

Compte tenu de la cohérence et du dialogue entre les territoires du nord du département, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont mis en place un Conseil de développement commun.

Son pilotage a été confié au Pays Dolois - Pays de Pasteur.

Le Conseil de développement a été installé en juin 2021. Il compte 40 membres, 20 femmes et 20 hommes.

Cette instance de concertation citoyenne s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2023 :

- Le 29 mars 2023, pour une présentation du Centre Hospitalier Louis Pasteur et un débat sur le futur Contrat Local de Santé (CLS).
- Le 10 Juillet 2023, à propos du contrat « Territoires en action » signé avec la Région, du projet de Maison partagée de Chaussin, et du projet d'accueil de loisirs d'Authume.
- Le 6 décembre 2023, à propos du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans, et pour une présentation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) de la Communauté de communes du Val d'Amour.

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris par l'article 3 du règlement intérieur du Conseil de Développement, dispose que celui-ci doit établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI du Pays.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport moral rapport d'activité 2023 du Conseil de Développement du Pays Dolois-Pays de Pasteur.

8) Avis de l'intercommunalité sur le SRADDET

Contexte de l'avis :

La modification du SRADDET est rendue nécessaire par la loi du 22 août 2021 dite « climat et résilience » et la loi du 20 juillet 2023 visant à « faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols ».

Ces textes visent le « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050, avec pour objectif intermédiaire la réduction de moitié de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) d'ici le 1^{er} Janvier 2031. Les Régions sont compétentes pour territorialiser ces objectifs nationaux.

La Région Bourgogne Franche-Comté a choisi de le faire en prenant pour maille les 35 territoires de contractualisation, dont le Pays Dolois, qui deviennent ainsi « Territoires de sobriété foncière ».

Le taux d'effort désigne le pourcentage maximal de consommation d'ENAF qu'un territoire pourra consommer dans la décennie 2021-2030, par rapport à la décennie 2011-2020.

Dans ce contexte, la loi du 20 juillet 2023 prévoit la mutualisation des projets d'envergure nationale ou européenne entre les régions. Elle crée aussi un droit foncier d'un hectare pour toutes les communes ayant prescrit, arrêté ou approuvé un document d'urbanisme. Avec ces nouvelles dispositions, la Région, qui a consommé 11.541 hectares entre 2011 et 2020 devra consommer au plus 5.251 hectares entre 2021 et 2030, soit un taux d'effort moyen régional, de 54.5%, dont 3.769 ha de garantie communale.

Le SRADDET organise la territorialisation de cet objectif régional et la répartition de ces 5.251 hectares entre les 35 territoires de sobriété foncière.

Il choisit de le faire selon un modèle de répartition et un mode de calcul éminemment complexes, dit « par enveloppe ». Le Pays Dolois - Pays de Pasteur se voit ainsi imposer un taux d'effort de 58.4%.

Il passerait de 403 ha consommés sur la période 2011-2020 à un droit de consommation de 168 ha pour la période 2021-2030 (dont 125 ha de garantie communale).

Le Président propose de reprendre point par point l'avis émis à l'unanimité par le Pays Dolois lors de son assemblée générale du 13 février dernier, à savoir :

S'agissant des conséquences de la mise en œuvre de la modification du SRADET, les élus de la Plaine Jurassienne à l'instar de ceux du Pays Dolois :

- Ont conscience que la consommation des sols a entraîné au fil du temps une inquiétante réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers, qu'elle engendre d'autres conséquences défavorables sur l'environnement comme la perméabilisation des sols.
- Souscrivent à une volonté de changement de paradigme pour réduire l'empreinte foncière, répondre aux principes fondateurs du développement durable, et participer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Saluent la qualité des relations de travail avec le vice-Président du Conseil Régional en charge du dossier et ses équipes, qui doivent se plier aux contraintes légales et mettre en œuvre des dispositions aux louables objectifs théoriques, mais aux regrettables conséquences de terrain.
- Notent par exemple que la mise en œuvre de la garantie communale aboutira à attribuer un taux d'effort négatif à des territoires en déficit d'attractivité mais comptant de nombreuses petites communes. (Ces territoires pourront consommer plus dans la décennie 2021-2030, que dans la décennie 2011-2020... ce qui est ubuesque).
- S'inquiètent que les règles de mise en œuvre de l'objectif ZAN, malgré les décrets récemment publiés, ne soient pas suffisamment claires et soient donc soumises à l'interprétation des services déconcentrés de l'État, notamment s'agissant de la comptabilisation des dents creuses au sein des zones déjà urbanisées.
- Rappellent que le projet de territoire qu'il a bâti dans la concertation avec ses adhérents et les forces vives locales lors de la préparation du contrat « Territoires en action » avec le Conseil Régional se donne pour objectif de répondre au vieillissement de la population, d'assurer la vitalité démographique et de proposer de bonnes conditions d'accueil aux familles, ce qui suppose de conserver des possibilités foncières raisonnables.
- Estiment qu'un taux d'effort de 58,3% nuit à son attractivité comme à ses possibilités de développement, tant pour accueillir des ménages que pour accompagner les projets des entreprises.

S'agissant de la consommation d'espaces prise en compte pour la période 2011-2020, la Plaine Jurassienne :

- S'interroge sur la consommation d'ENAF qui lui est attribuée (403 hectares) et rappelle l'importance de ce chiffre, qui constitue la base du calcul pour la période 2021-2030.

- Note que les chiffres de consommation d'espaces sont issus d'une base de données traitée par le CEREMA (établissement public relevant du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) à partir des données « MAJIC » (Mise À Jour de l'Information Cadastre, système d'information de la Direction Générale des Finances publiques), qui a donc été conçu à des fins fiscales, et en aucun cas pour un outil de planification.
- Juge qu'il est indispensable de consolider les chiffres de consommation sur la période 2011-2020, via des données locales complémentaires, et attend de la Région une écoute attentive sur le sujet.
- Singulièrement, (en application de la circulaire du Ministre de la Transition Écologique du 31 Janvier 2024, qui indique que l'élément déclencheur de la comptabilisation de la consommation d'espace est le démarrage des travaux), demande la comptabilisation de la construction de la base Intermarché de Rochefort-sur-Nenon (24 ha) sur la période 2011-2020, étant entendu que le premier coup de pioche a été donné sur le terrain le 3 août 2020.
- Demande la prise en compte sur la période 2011-2020 de la totalité de la zone Innovia (70 ha) dans la mesure où, selon la même circulaire ministérielle, lorsque les travaux d'une ZAC sont réalisés en plusieurs phases, il est possible de ne pas comptabiliser la consommation des espaces de manière progressive, mais de comptabiliser la ZAC en totalité au démarrage des travaux.

S'agissant du calcul du taux d'effort pour la période 2021-2030, selon le mode de répartition retenu par la Région, dit « par enveloppe », la Plaine Jurassienne :

- S'oppose à un taux d'effort de 58,3%, à la fois supérieur à la moyenne nationale de 50% et à la moyenne régionale de 54.5%, ce qui est incompréhensible compte-tenu de la dynamique du territoire.
- Regrette la trop grande complexité de la méthode de calcul retenue par la Région pour répartir les droits à consommation des espaces entre les territoires de sobriété foncière ; note que le détail des 4 étapes successives du calcul, territoire par territoire, n'a pas été communiqué.
- Regrette vivement d'être exclu d'une de ces étapes, en l'occurrence la répartition des 321 hectares de la troisième enveloppe, confisqués par les territoires frontaliers de la Suisse, de l'Île-de-France et de Lyon, ainsi que par les territoires métropolitains.
- Souligne que pour un même hectare, tous les territoires ne peuvent pas construire le même nombre de logements, car il est plus facile d'optimiser la densité dans les villes et métropoles.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre l'avis suivant concernant la modification du SRADET : la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne :

- ***Regrette que la position singulière du Pays Dolois, en tant que territoire pivot entre Dijon et Besançon, qui connaît depuis dix ans une incontestable dynamique, n'ait pas été prise en compte ;***

- *Souhaite s'inscrire dans un objectif de sobriété foncière, mais demande que l'effort soit partagé de façon plus équitable entre les territoires de la Région ;*
- *Demande que soit vérifié le nombre d'hectares consommés sur la période 2011-2020 sur le territoire du pays Dolois et demande à la Région d'être à l'écoute sur les données locales qui pourront lui être communiquées.*
- *S'oppose au taux d'effort déraisonnable de 58,3% attribué au Pays Dolois, car son application nuirait à son attractivité et son développement.*
- *Émet un avis défavorable au projet de modification du SRADDET.*

9) Fonds de concours transition énergétique

Vu la sollicitation des communes ci-après énumérées, le Président propose d'allouer les fonds de concours suivants :

Communes	Objet du fonds de concours	Montant HT du projet en €	Montant de la demande en €	Reliquat en €
Chaussin	Rénovation du parc de luminaires publics	100 000	14 286	0

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les fonds de concours « transition énergétique » ci-dessus détaillés pour réaliser les travaux concordants.

10) Subvention école de musique

Le Président propose de verser une subvention de 1 600 € à l'école de musique de Chaussin pour la réalisation d'ateliers de pratiques collectives. Il précise que cette activité est financièrement soutenue par la mairie de Chaussin qui a délibéré en ce sens le 11 mars dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une subvention de 1 600 € à l'école de musique de Chaussin pour la réalisation d'ateliers de pratiques collectives.

11) Départ à la retraite d'un agent de la crèche : modification du tableau des effectifs

Suite au départ en retraite progressive d'un adjoint d'animation de la crèche, le Président propose d'augmenter le temps de travail d'une auxiliaire de puéricultrice de 28 à 35 heures à compter du 1^{er} mai 2024, le nouveau tableau des effectifs serait ainsi le suivant :

Fillière	Fonction ou grade	Nombre	Durée de travail
Administration générale	Attaché principal	1	1 équivalent temps plein (ETP)
	Attaché	1	1 ETP
	Rédacteur Principal de 2 ^{me} classe	1	1 ETP
	Rédacteur	1	1 ETP
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe	2	2 ETP
	Adjoint administratif	2	2 ETP
Culture	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{me} classe	1	1 ETP
	Adjoint du patrimoine	1	1 ETP

Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3	3 ETP
	Adjoint d'animation	2	2 ETP
Sociale	Educateur de jeunes enfants principal (EJE)	2	2 ETP
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	2 ETP
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1 ETP
Technique	Ingenieur	1	1 ETP
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	1 ETP 1 poste à 20H/semaine
	Adjoint technique	4	1 poste à 15H/semaine
	Adjoint technique		1 poste à 20H/semaine
	Adjoint technique		1 poste à 21H/semaine
		1 ETP	
TOTAL		27	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
→ **Décide l'augmentation à 35 h du poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale**
→ **valide le tableau des effectifs présenté ci-dessus**
→ **précise que seuls les emplois mentionnés dans le tableau des effectifs ci-dessus sont ouverts dans la collectivité (a fortiori les emplois non mentionnés dans le présent tableau sont supprimés).**

12) Extension de la maison de santé de Chaussin

L'extension de la maison de santé de Chaussin a été réceptionnée le 27 mars dernier.

Le docteur Fontaine devrait exercer son activité au sein de la maison de santé de Chaussin à compter du 22 avril prochain. A cet effet, le Président explique que la concurrence territoriale pour permettre d'attirer des médecins est telle, qu'il convient de fixer un nouveau tarif concernant les cabinets médicaux de l'extension.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les montants des cabinets de l'extension de la maison de santé de Chaussin à 430 € TTC répartis comme suit :

Loyer : 272.50 € HT + TVA 20% = 327 € TTC

Charges (électricité, eau, assainissement, ménage des communs) : 85.83 € HT + TVA 20 % = 103 € TTC

13) Délégation temporaire du droit de préemption à la commune de Rahon

Considérant que la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne dispose de la compétence de plein droit en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU) dans la mesure où la collectivité à la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » depuis le 26 avril 2016 et que lorsque les communes ont établi le DPU avant le 26 avril 2016, le DPU est transféré automatiquement à la Communauté de Communes :

Considérant que la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne peut déléguer aux communes membres tout ou partie de ce Droit de Préemption Urbain. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien et qu'en cas, les biens acquis par le délégataire entrent dans le patrimoine du délégataire.

Considérant le Droit de Préemption Urbain institué par la commune de Rahon et le plan associé dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme.

Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne rappelle la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) engagée par la collectivité.

Actuellement, le bureau d'études Géostudio est en train de procéder à la mise à jour des pièces du PLUi en application des évolutions réglementaires récentes.

Pour ne pas bloquer de futurs projets d'acquisition et d'aménagements de la commune de Rahon, le Président propose de transférer le Droit de Prémption Urbain (DPU) à la commune de Rahon, seule commune membre ayant instituée un DPU, durant la période courant jusqu'à l'application réglementaire du PLUi de la Plaine Jurassienne.

En effet, à son approbation réglementaire, le PLUi de la Plaine Jurassienne viendra se substituer de plein droit aux documents d'urbanisme existants. Ainsi, les modalités d'application du DPU sur tout ou partie du territoire, entre Communauté de Communes et communes membres, seront à définir et délibérer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Délègue temporairement le Droit de Prémption Urbain (DPU) de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne au profit de la commune de Rahon pour l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser déterminées par le Plan Local d'Urbanisme susvisé et ce jusqu'à l'application réglementaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration, document qui viendra se substituer de plein droit au PLU communal.**

14) Divers

- **Intramuros** : considérant la faible fréquentation de l'application, il conviendra de s'interroger sur l'opportunité de poursuivre le contrat quand ce dernier arrivera à échéance au 1^{er} novembre 2025.
- **Dates à venir** :
 - Visite de Monsieur le Sous-Préfet le jeudi 4 avril 9h30 à la CCPJ
 - Publication du dossier de consultation des entreprises pour la construction de la maison partagée : 11 avril
 - Commission d'appel d'offre pour l'octroi des marchés liés au projet de maison partagée : vendredi 17 mai 9h30
 - Conseil communautaire : jeudi 23 mai.

Le Président

Christian LAGALICE

CSouk



